

Don patriotique de la ville de Lesneven, lors de la séance du 12 aout 1790

Guy Gabriel Leguen de Kérangal

Citer ce document / Cite this document :

Leguen de Kérangal Guy Gabriel. Don patriotique de la ville de Lesneven, lors de la séance du 12 aout 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XVIII - Du 12 aout au 15 septembre 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1884. p. 1;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1884_num_18_1_7908_t1_0001_0000_4

Fichier pdf généré le 08/09/2020

ARCHIVES PARLEMENTAIRES

RÈGNE DE LOUIS XVI

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENTE DE M. D'ANDRÉ.

Séance du jeudi 12 août 1790, au soir (1).

La séance est ouverte à six heures précises.

Un de MM. les secrétaires fait lecture des adresses suivantes :

Adresse de félicitation, adhésion et dévouement des gardes nationales du département du Loir-et-Cher, confédérées à Blois.

Adresse des officiers municipaux de la paroisse de Saint-Alires-lès-Montagne, qui réclament le partage des biens communaux.

Adresse de la garde nationale de Meymac, qui se plaint de la municipalité.

Adresse des gardes nationales du district de Besse, département du Puy-de-Dôme, qui, persuadées que l'Assemblée reçoit toujours avec plaisir les actes de patriotisme même les plus simples, lui envoient le procès-verbal de la fédération qui a eu lieu entre elles le 25 juillet.

Adresse de la commune de Chavignon, département de l'Aisne, qui rend compte à l'Assemblée du zèle et du courage patriotique de ses voisins, à raison d'une fausse alarme répandue dans ce département, le 16 juillet dernier.

Adresse des membres de la société des amis de la Constitution séant à Toulouse.

Adresse des citoyens de la ville de Schlestadt en Alsace, qui font l'exposé des faits mémorables qui sont arrivés en cette ville, les 1, 2 et 3 août, dénoncent les auteurs de ces troubles, et se soumettent d'acquiescer tous les biens nationaux de leur banlieue.

Adresses des administrateurs du district de Joigny, département de l'Yonne, du district de Vezelise, du district de la Roche-Bernard, et des administrateurs du département du Finistère, qui tous ne croient pas pouvoir commencer leurs fonctions sous de plus heureux auspices, qu'en rendant aux pères de la patrie l'hommage qui leur est dû ; ils rappellent avec enthousiasme la fête solennelle du 14 Juillet, qui a fait de tout un peuple des frères et des vrais amis de la liberté. Ils invitent ceux qui seraient encore ennemis de la Révolution, à réunir leur voix pour bénir les

heureux travaux de l'Assemblée, et à jeter les yeux sur un spectacle aussi touchant que celui de la France entière réunie.

Adresse des municipalités et gardes nationales de Lanterbourg, département du Bas-Rhin, d'Auderville, département de la Manche, de Saint-Germain-la-Campagne, département de l'Eure, de Dôle au département du Jura, de la ville et de l'Isle d'Alby, département du Tarn, de Réalmon, de Remiremont, de Loques et de Réalville, département du Lot.

Toutes ces municipalités et gardes nationales annoncent que tous les citoyens se sont empressés de célébrer le jour mémorable du 14 juillet, par une fête civique, dans laquelle ils ont fait éclater les sentiments de l'allégresse la plus vive, de l'union la plus étroite, et ont prononcé avec transport le serment fédératif du Champ-de-Mars.

M. Leguen de Kérangal. J'observe qu'on a omis de faire mention dans le procès-verbal du 25 février dernier, d'une adresse et d'un don patriotique de la ville de Lesneven en Bretagne, laquelle a offert de 24 à 26 marcs d'argent et de trois onces de bijoux en or.

(L'Assemblée ordonne qu'il en sera fait mention dans le procès-verbal de ce jour.)

Un de MM. les secrétaires poursuit la lecture des adresses.

Procès-verbal de la fête civique qui a eu lieu à Belley le 14 juillet. Les rédacteurs de ce procès-verbal annoncent que, pour mettre le comble à leur joie, ils ont demandé à M. Pernetty, contrôleur des fermes de cette ville, d'accorder la liberté à quatre malheureux détenus, depuis plusieurs mois, dans les prisons pour fait de contrebande, et que ce généreux citoyen a adhéré à leur demande.

Adresse du sieur Petit, bas-officier invalide, qui présente à l'Assemblée le projet et le plan d'un monument consacré à la liberté française, à la gloire du roi et à l'honneur des grands hommes qui se sont distingués depuis la Révolution. L'Assemblée nationale a renvoyé ce plan à ses archives, et a ordonné qu'il en serait fait une mention honorable dans son procès-verbal.

Extrait des registres de la section du Luxembourg, du 11 août 1790.

(1) Cette séance est incomplète au *Moniteur*.